

Masseurs-kinésithérapeutes : feu vert pour l'expérimentation de l'accès direct aux soins



© 2021 Les Echos Publishing

Proposition portée par l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes pour optimiser l'accès aux soins des patients, la possibilité pour les kinés d'exercer sans prescription médicale a été retenue par les parlementaires dans le cadre d'une expérimentation. Le texte limite, en effet, l'essai aux masseurs-kinésithérapeutes exerçant dans une structure de soins coordonnés, pendant une durée de 3 ans et dans 6 départements. Les praticiens concernés devront réaliser un bilan initial et un compte-rendu des soins qui devront être adressés au médecin traitant et reportés dans le dossier médical partagé.

Une prise en charge plus rapide

L'Ordre tient à rappeler que chaque jour, des milliers de patients bénéficient déjà de cette facilité, par exemple, lorsqu'ils consultent leur masseur-kinésithérapeute en urgence et en l'absence d'un médecin, ou lorsque leur prescription initiale est terminée et que le médecin n'a pas eu le temps de la renouveler pour qu'ils bénéficient de soins indispensables à leur santé, ou encore parce qu'au cours d'une séance

prescrite, ils font part de nouveaux symptômes ou douleurs qui conduisent le kiné à s'adapter. Cette mesure devrait permettre une prise en charge plus rapide sans perte de chance pour le patient.

© 2021 Les Echos Publishing